



Assemblée

Distr. générale
10 juin 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 1^{er}-5 août 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport annuel du Secrétaire général présenté
en application du paragraphe 4 de l'article 166
de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Additif

Application du plan stratégique de l'Autorité pour le quinquennat 2019-2023

I. Indicateurs de résultats

1. À l'occasion de sa vingt-cinquième session, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a adopté l'ensemble des indicateurs de résultats définis pour chaque priorité relevant des grandes orientations du plan stratégique de l'Autorité (ISBA/25/A/15).

2. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, chaque indicateur a été conçu pour permettre de suivre et de mesurer les résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique pendant les cinq années couvertes par celui-ci¹. Le secrétariat a établi la première évaluation des indicateurs de résultats pour la période 2019-2020 (au 31 mai 2020). Elle est jointe en annexe au rapport précédent du Secrétaire général présenté en juillet 2020². En novembre 2021, le Secrétaire général a présenté un additif au rapport³. Conformément à la pratique en vigueur, le rapport

* ISBA/27/A/L.1.

¹ Voir ISBA/26/A/2, par. 30.

² Voir ISBA/26/A/2, annexe I. A.

³ ISBA/26/A/2/Add.1.



annuel du Secrétaire général en 2023 offrira une synthèse actualisée de l'évaluation des indicateurs de résultats.

II. État d'avancement des activités de haut niveau et des produits connexes confiés au secrétariat pendant la période 2021-2022

3. Dans sa décision [ISBA/25/A/15](#) et [ISBA/25/A/15/Corr.1](#), l'Assemblée a rappelé qu'elle était déterminée à renforcer les méthodes de travail de l'Autorité et, en conséquence, a invité les membres, les organes et les observateurs de l'Autorité à appuyer l'application du plan stratégique et du plan d'action de haut niveau.

4. Pour la période 2021-2022, des responsabilités ont été confiées au secrétariat concernant 61 activités de haut niveau et 103 produits connexes, répertoriés à l'annexe II. Dans trois cas, aucun produit particulier n'a été recensé et il n'est donc rendu compte que de l'activité de haut niveau concernée (voir activités de haut niveau 3.2.2, 5.2.2 et 9.3.3). Le nombre total d'éléments dont il est rendu compte pour la période considérée s'élève donc à 106. Le secrétariat est considéré comme l'organe responsable pour 79 produits, l'organe associé pour 19 produits et l'organe coordonnateur pour 8 produits.

5. Au 10 juin 2022, 79 % (84) des activités de haut niveau et des produits avaient été exécutés, tandis que 20 % (21), toujours en cours, devaient l'être à la fin de l'année au plus tard (voir annexe I). Une activité de haut niveau (4.5.2) relevant de l'orientation 4 (« Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone ») avait été temporairement suspendue pour permettre au Conseil de l'Autorité d'achever ses travaux à cet égard. Tous les produits relevant des orientations 1 (« Rôle de l'Autorité sur le plan mondial »), 2 (« Renforcement du cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone ») et 7 (« Partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques ») ont été exécutés au cours de la période considérée. Les produits relevant des orientations 4 (« Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone »), 6 (« Intégration systématique de la participation des États en développement »), 8 (« Amélioration des résultats institutionnels de l'Autorité »), 9 (« Engagement en faveur de la transparence ») ont été exécutés à 80 %. Le secrétariat a dressé un récapitulatif détaillé des travaux menés pour chacun des produits, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

Annexe I

**État d'avancement des activités de haut niveau
dont le secrétariat a été chargé et des produits connexes
pendant la période 2021-2022**

<i>Orientations</i>	<i>Nombre d'éléments pendant la période considérée</i>	<i>Exécuté</i>			<i>En cours d'exécution</i>	<i>En suspens</i>	<i>Taux d'exécution (En pourcentage)</i>
		<i>Sans limite de temps</i>	<i>Terminé</i>				
Orientation 1 : rôle de l'Autorité sur le plan mondial	14	14	–	–	–	100	
Orientation 2 : renforcement du cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone	6	5	1	–	–	100	
Orientation 3 : protection du milieu marin	13	6	2	5	–	61,5	
Orientation 4 : promotion et encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone	11	8	1	1	1	81	
Orientation 5 : renforcement des capacités des États en développement	11	5	–	6	–	45	
Orientation 6 : intégration systématique de la participation des États en développement	10	6	2	2	–	80	
Orientation 7 : partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques	1	–	1	–	–	100	
Orientation 8 : amélioration des résultats institutionnels de l'Autorité	22	16	2	4	–	81	
Orientation 9 : engagement en faveur de la transparence	18	15	–	3	–	83	
Total	106	75	9	21	1	79	

Annexe II

État d'avancement de la mise en œuvre par le secrétariat des activités de haut niveau et des produits connexes pendant la période 2021–2022

L'état d'avancement de la mise en œuvre par le secrétariat des activités de haut niveau et des produits connexes pour la période 2021–2022 est disponible (en anglais seulement) à l'adresse suivante : https://isa.org.jm/files/files/documents/ISBA_27_A_2_Add_1_E.pdf.
